



FICHE  
ÉLÉMENT  
THÉORIQUE

## RÉFLEXIONS SUR LA CITOYENNETÉ

Lors des formations dispensées par le DISCRI, la notion de citoyenneté a été réfléchi avec les formateurs et formatrices.

Un texte *Regards croisés sur le concept de CITOYENNETÉ* a été rédigé par l'équipe des Ateliers d'Orientation Citoyenne. En soumettant ce concept à « l'épreuve de la multiculturalité », il nous permet (entre autre) de comprendre qu'il n'en existe pas de définition universelle<sup>1</sup>.

Un deuxième présenté dans cette fiche – *Réflexions sur la citoyenneté* - analyse cette notion dans le contexte de la Wallonie et précise la définition qu'en donne la Formation à l'Intégration Citoyenne.

### LA CITOYENNETÉ DÉCLINÉE AU TRAVERS DE CONDUITES PARTICULIÈRES

Trois grandes catégories ont été identifiées lors des échanges avec les formatrices et formateurs:

- *les conduites dites de civilités* qui regroupent les actes, comportements et propos qui favorisent une vie collective pacifique, confiante et sécurisée. Elles s'enracinent dans un ensemble de codes et de normes partagées. Elles se déclinent de multiples façons : laisser sa place aux personnes âgées dans un bus ou un train, aider un enfant à traverser la rue, nettoyer son trottoir, ne pas dégrader l'environnement, éviter les gestes et paroles agressives ou menaçantes, faire preuve de courtoisie et d'amabilité, etc.
- *les conduites de civisme* qui se matérialisent dans l'exercice des droits et devoirs et dans tous les agissements qui visent à influencer la régulation et la gestion du pouvoir exercées par les différentes entités de l'État fédéral. En font partie : exprimer ses opinions individuellement ou collectivement au travers d'actions diverses, voter, militer au sein d'un parti, se présenter sur des listes électorales, occuper une fonction de mandataire (conseiller communal, parlementaire, etc.), exercer une charge au sein du pouvoir exécutif (échevins, bourgmestre, ministre, etc.).
- *les conduites d'engagement* au profit de la collectivité. Elles se concrétisent dans une participation active à la vie sociale, culturelle et politique (par exemple, faire partie d'un comité de quartier, être volontaire au sein d'une association, d'un syndicat, exprimer son point de vue, manifester, voter, etc.)

### LA CITOYENNETÉ S'APPUIE SUR DES APTITUDES, COMPÉTENCES ET POSTURES SPÉCIFIQUES

Le travail de réflexion a également mis en valeur des aptitudes, compétences et postures intrinsèquement liées aux conduites citoyennes : l'écoute, la remise en question, l'esprit critique, la connaissance des contextes et enjeux sociaux, économiques, politiques et culturels, la capacité de se décentrer, comprendre le système de l'autre et faire émerger des propositions et actions, l'ouverture à

<sup>1</sup> Voir « Regards croisés sur le concept de CITOYENNETÉ » rédigé par l'équipe des Ateliers d'Orientation Citoyenne du DISCRI – Accessible dans la Bibliothèque WEB du DISCRI à « Éléments théoriques » - Fiche n°13.

la diversité, la bienveillance, etc. Il a également été remarqué que le fait de s'inscrire dans des pratiques citoyennes favorise l'émergence et le renforcement de ces aptitudes, compétences et postures.

## LA CITOYENNETÉ ET SES ENJEUX

L'identification des conduites citoyennes et les discussions qui s'en sont suivies ont soulevé deux interrogations étroitement liées. Pour que des pratiques soient qualifiées de citoyennes, faut-il qu'elles :

- soient porteuses de valeurs telles que la justice, l'égalité, l'équité, le respect de l'intégrité physique et psychologique, la responsabilité, l'inclusion sociale, l'émancipation, l'autonomie, la non-discrimination, le dialogue, la solidarité, etc. ? ;
- promeuvent une société inspirée par ces mêmes valeurs ?

Pour certains, ce double lien ne doit pas être établi. Pour d'autres, il est indissociable avec la citoyenneté ce qui fait d'elle, à la fois, un vecteur d'insertion et d'intégration au sein de notre société et de contestation de certains de ses modes de fonctionnement et expressions culturelles.

## LA CONCEPTION DE LA CITOYENNETÉ DU PROGRAMME DE FORMATION À L'INTÉGRATION CITOYENNE

Dans le Guide de délivrance de du Programme d'Intégration Citoyenne aux personnes migrantes primo-arrivantes, nous écrivions : *la citoyenneté désigne le fait d'appartenir à une communauté politique donnée, d'y jouir des mêmes droits et obligations et de pouvoir participer activement à la définition et la poursuite du **bien commun** tant sur le plan social, économique, politique et culturel.*

Cette définition inclut les trois catégories de conduites identifiées en les rattachant au « bien commun ».

Notre conception du « bien commun » postule que les agissements des habitant-e-s de notre région ne sont pas exclusivement orientés vers leurs intérêts particuliers. Ils peuvent également viser à l'amélioration des conditions de vie collective et à l'édification d'un vivre ensemble harmonieux.

Dès lors, elle s'oppose à toutes les actions qui privilégient une partie du corps social au détriment d'une autre. Elle va à l'encontre de l'exclusion, la stigmatisation, la paupérisation, la discrimination, l'exploitation ou l'oppression d'une partie de la population, autant de processus qui désagrègent le tissu social, amplifient les contradictions entre les citoyens et exacerbent les sentiments de rejet et de dépréciation de pans entiers de la société. Plus positivement, elle encourage (entre autre) :

- l'approfondissement d'une démocratie participative et le maintien de la séparation des pouvoirs, l'Etat de droit et la neutralité de l'État ;
- la défense des libertés individuelles et collectives et, plus généralement, des Droits de l'homme ;
- l'égalité entre les personnes quels que soient leurs ancrages socio-économiques, sexe, condition physique, âge, orientation sexuelle, santé, appartenance culturelle, religieuse ou philosophique, etc. ;
- l'inclusion sociale et une répartition équitable des richesses et ressources ;
- la générosité, l'entraide, le partage la solidarité, la bienveillance, l'hospitalité, la coopération : autant de comportements qui font contrepoids à l'exacerbation de l'individualisme ;
- l'interculturalité qui tout en valorisant la richesse de la diversité, favorise la communication entre personnes de cultures différentes et encourage des façons communes de vivre ensemble.

Dans ce cadre, la recherche du bien commun va de pair avec l'exercice des aptitudes, compétences et postures relevées par les formateurs et formatrices : l'écoute, la remise en question, l'esprit critique, etc.